



Rapport annuel 2025-2026

Bureau du directeur général des élections

Incluant les rapports sur les élections partielles pour les poste de
maires de Sanirajak et de Pangnirtung

Publié par Élections Nunavut ©2026

Pour plus d'informations ou pour obtenir des copies de ce rapport dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut, veuillez contacter :

Élections Nunavut

41 Sivulliq Avenue

C.P. 39 Rankin Inlet, NU

X0C 0G0

 800-267-4394

 800-269-1125

 www.elections.nu.ca

 info@elections.nu.ca

Kiran Situt
Directeur général des élections
Élections Nunavut
41 Sivulliq Ave
Rankin Inlet, NU
X0C 0G0

Le 2 juillet 2026

L'honorable David Joanasie
Président de l'Assemblée législative du Nunavut
926 Sivumugiaq St
Iqaluit, NU
X0A 3H0

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 196 de la *Loi électorale du Nunavut*, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel d'Elections Nunavut pour l'exercice 2025-2026.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kiran Situt', with a stylized, cursive script.

Kiran Situt CPA, CMA
Directeur général des élections

Aperçu

Ce rapport annuel couvre les activités du Bureau du directeur général des élections pour l'exercice 2025-2026.

Les élections territoriales ont eu lieu en octobre 2025, après des mois de préparation et de travail acharné de la part du personnel d'Elections Nunavut au siège social de Rankin Inlet, ainsi que des employés occasionnels mobilisés pendant la période électorale.

Elections Nunavut a organisé deux élections partielles pour les postes de maire de Sanirajak et de Pangnirtung en mars 2026.

Table des matières

Présentation du Bureau du directeur général des élections.....	1
Activités de 2025-2026	2
Élections territoriales.....	2
Remerciements	2
Formation	2
Séminaire/Conférence.....	2
Élections partielle 2025-2026	3
Élection partielle du maire de Sanirajak.....	3
Élection partielle du maire de Pangnirtung	4
Activités prévues pour 2026-2027	5
Élections partielles	5
Référendums	5
Recommandations législatives	5
Perfectionnement professionnel du personnel	6
Annexe C – Rapport budgétaire	7

Présentation du Bureau du directeur général des élections

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Nunavut) est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Nunavut, placé sous la supervision du directeur général des élections. Élections Nunavut est chargé de l'administration des élections territoriales et municipales, des élections partielles en vertu de la *Loi électorale du Nunavut*, ainsi que des référendums en vertu de la *Loi sur les référendums*. En vertu d'un accord distinct, Élections Nunavut administre également, pour le compte du ministère des Finances, les référendums locaux sur l'alcool en vertu de la *Loi sur les boissons alcoolisées*.

En tant que haut fonctionnaire indépendant, le directeur général des élections rend compte directement à l'Assemblée législative par l'intermédiaire de son président. Le Bureau du directeur général des élections peut ainsi organiser les élections et les référendums de manière impartiale, garantissant l'intégrité de l'ensemble du processus démocratique pour tous les Nunavummiut. Le directeur général des élections est nommé par le commissaire du Nunavut pour un mandat de sept ans.

Le Bureau de régie et des services assure la supervision des ressources humaines et budgétaires nécessaires à Elections Nunavut. Le directeur général des élections est tenu de présenter un rapport annuel à l'Assemblée législative, ainsi que des rapports sur des élections ou référendums spécifiques. Ces rapports peuvent également inclure des recommandations qui, selon le directeur général des élections, contribueront à améliorer la *Loi électorale du Nunavut* et le processus électoral ou référendaire.

Elections Nunavut collabore avec de nombreux partenaires publics et privés pour garantir le bon déroulement des élections et des référendums. Les services de conseil juridique, de soutien informatique, de maintenance du système d'information géographique (SIG), de supervision des vérifications et de gestion de la liste électronique des électeurs sont tous assurés par le biais de contrats de services professionnels externes.

Le bureau est situé à Rankin Inlet et compte quatre employés permanents. Pendant l'année électorale, les effectifs augmentent considérablement, passant à environ 200 personnes avec l'embauche d'employés occasionnels et d'officiers d'élection contractuels.

Activités de 2025-2026

Élections territoriales

La septième élection territoriale s'est déroulée avec succès le 27 octobre 2025. Nous vous invitons à consulter le rapport électoral présenté à l'Assemblée législative le 21 mai 2026.

Les nouvelles limites territoriales, recommandées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, étaient en vigueur pour ces élections. Un travail considérable a été nécessaire pour redécouper les zones d'habitation conformément à ces nouvelles limites, entrées en vigueur le lendemain de la dissolution de la sixième Assemblée législative.

Le personnel du siège social de Rankin Inlet, ainsi que le personnel occasionnel mobilisé pendant la période électorale, ont travaillé d'arrache-pied pendant des mois pour garantir le bon déroulement et l'impartialité du scrutin.

Remerciements

Nous tenons tout particulièrement à remercier Ezra Green d'avoir cartographié les nouvelles limites, ainsi que Randy Miller pour sa contribution importante dans le cadre des bulletins de vote spéciaux et du vote d'urgence, notamment dans le contexte de la grève de Postes Canada.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à Jaban David de Naikoon Technologies pour son soutien dans la gestion des aspects informatiques.

Je tiens également à remercier sincèrement Mme Martine Dupont et M. François Fortin pour leur aide inestimable dans la coordination logistique, la supervision des opérations du scrutin, ainsi que pour leur soutien administratif et leur encadrement le jour du scrutin à Iqaluit.

Formation

En collaboration avec le directeur général des élections, l'équipe d'Élections Nunavut a organisé diverses sessions de formation à l'intention des directeurs du scrutin et des directeurs adjoints du scrutin des trois régions, qui se sont tenues en août et septembre 2025.

Séminaire/Conférence

Le directeur général des élections a participé au « Sommet canadien sur le vote » organisé par le *Democratic Engagement Exchange* à Montréal en mai 2025.

Le directeur général des élections a participé à la conférence annuelle des administrateurs d'élections du Canada à Whitehorse en juillet 2025.

Pamela Painchaud a suivi la formation « Introduction à l'administration électorale » dispensée par le Programme canadien de formation des officiers d'élection, une division du Secrétariat de la coordination électorale, au mois de janvier 2026 à Calgary.

Élections partielle 2025-2026

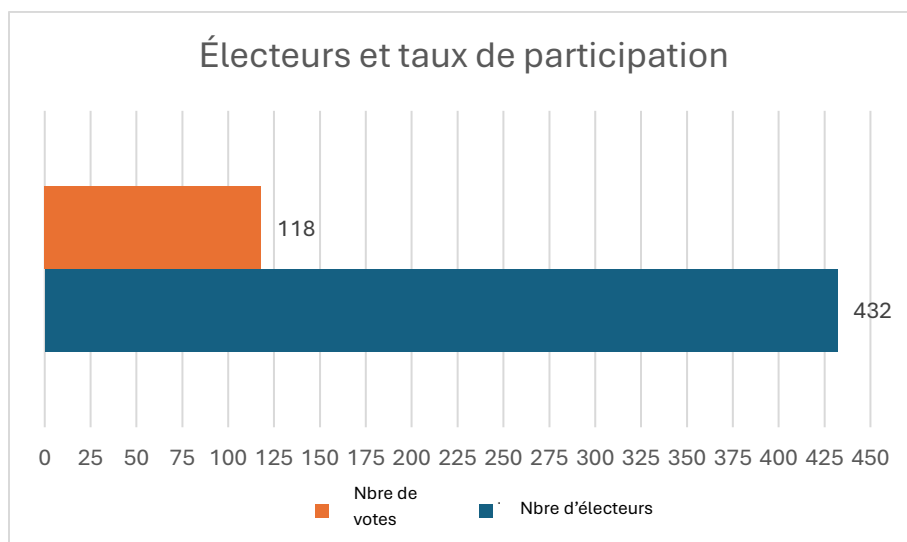
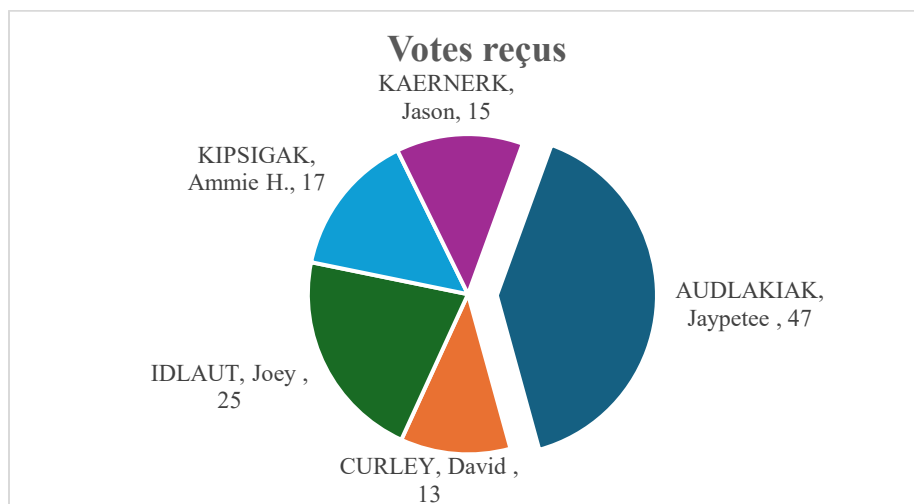
Élection partielle du maire de Sanirajak

À la suite du départ du maire Philip Anguratsiaq, une élection partielle a été organisée à Sanirajak le 2 mars 2026.

Cinq candidats se sont présentés, et Jaypetee Audlakiak a été élu nouveau maire.

Résultats de l'élections partielle. Le scrutin a enregistré un taux de participation de 27,31 %.

Nom	Prénom	Votes reçus
Audlakiak	Jaypetee	47
Curley	David	13
Idlaut	Joey	25
Kipsigak	Ammie H	17
Kaernerck	Jason	15



Élection partielle du maire de Pangnirtung

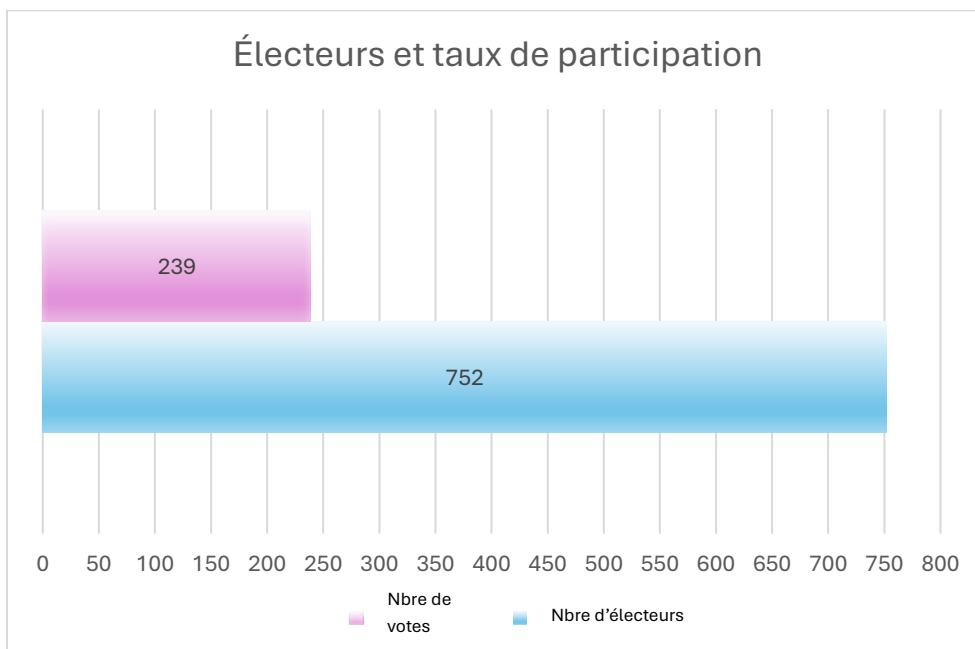
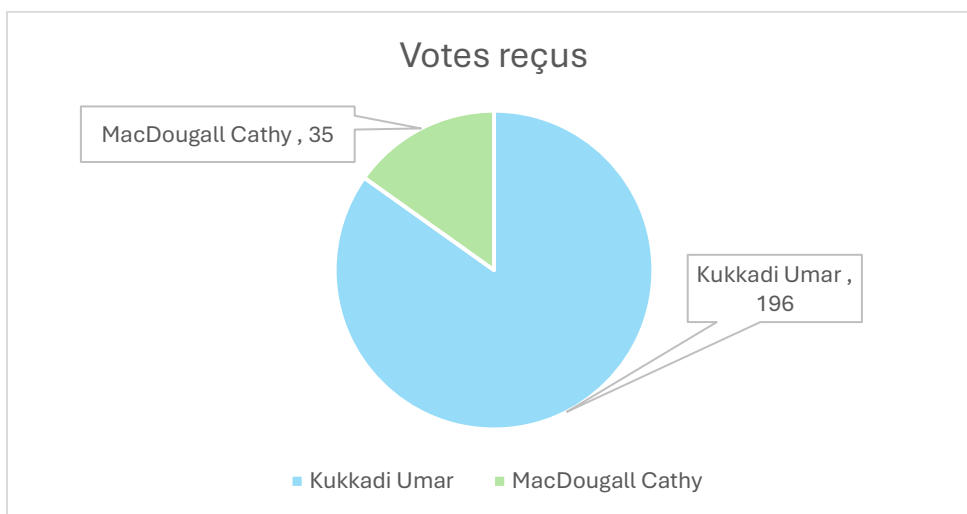
Une élection partielle a été annoncée pour le 30 mars 2026, à la suite de la démission du maire Lynn Mike

Deux candidats se sont présentés, et Umar Kukkadi a été élu nouveau maire.

Le scrutin a enregistré un taux de participation de 31,78 %.

Résultats de l'élection partielle.

Nom	Prénom	Votes reçus
Kukkadi	Umar	196
MacDougall	Cathy	35



Activités prévues pour 2026-2027

- Mises à jour régulières des informations relatives aux électeurs et à leurs adresses physiques dans la base de données de la liste des électeurs du Nunavut.
- Sensibilisation des nouveaux électeurs et des électeurs réguliers par le biais des médias, des réseaux sociaux et de l'éducation citoyenne dans les écoles secondaires.
- Poursuite de l'intégration et du perfectionnement des technologies modernes destinées à être utilisées dans les bureaux de scrutin, notamment les registres électroniques des électeurs, la radiation en temps réel et l'inscription en ligne des électeurs.
- Sensibilisation des établissements, des entreprises et des organisations qui accueillent des étudiants du postsecondaire, des travailleurs en rotation, des personnes voyageant pour des raisons médicales et leurs accompagnateurs, ainsi que des détenus, afin de les informer des différentes possibilités de vote en personne et de vote spécial par correspondance.
- Mise à jour, production, commande et organisation du matériel et des fournitures destinés à être distribués aux collectivités, bien avant le jour du scrutin.

Élections partielles

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut*, des élections partielles peuvent être organisées pour élire des députés et des maires. Élections Nunavut est constamment prêt à organiser de telles élections.

- Une élection partielle pour élire le député de la circonscription de la Baie d'Hudson est prévue le 28 septembre 2026.

Référendums

Élections Nunavut sera en mesure d'organiser des référendums en vertu de la *Loi sur les référendums* et des référendums locaux sur la consommation d'alcool en vertu de la *Loi sur les boissons alcoolisées*.

Recommandations législatives

Le Bureau du directeur général des élections (BDGE) s'engage à préserver l'intégrité, la transparence et l'efficacité du cadre électoral. Dans ce contexte, le BDGE procède à un examen systématique de la législation électorale, des pratiques administratives et des processus opérationnels, et peut, le cas échéant, présenter des recommandations en vue de modifications législatives à l'autorité compétente.

Ces recommandations peuvent porter sur les domaines suivants :

- **Barème de rémunération** : Évaluation et ajustement des structures de rémunération afin de garantir l'équité, la cohérence et la conformité aux normes en vigueur et aux exigences opérationnelles.

- **Temps de travail :** Révision des horaires du personnel, des pratiques de planification et de la gestion de la charge de travail afin de favoriser l'efficacité, la conformité et le bien-être des employés.
- **Horaires des BSDS :** Optimisation et normalisation des horaires des BSDS (bureaux de scrutin des directeurs de scrutin) afin d'améliorer la prestation de services et la coordination du processus électoral.
- **Exigences relatives à la déclaration de candidature :** Clarification, modernisation et renforcement des critères d'éligibilité, des normes en matière de documentation et des procédures de dépôt des candidatures.
- **Rapports financiers :** Renforcement des exigences en matière de rapports afin de garantir l'exactitude, la transparence et la reddition de comptes concernant le financement électoral.
- **Rapports de vérification :** Renforcement des processus et des exigences de vérification afin de faciliter le contrôle de la conformité et de renforcer la confiance du public.

En outre, le BDGE possède l'autorité nécessaire pour identifier et recommander des modifications législatives concernant **toute autre question** susceptible de se poser dans le cadre de l'administration électorale, des activités de surveillance ou de la mobilisation des différentes parties prenantes.

Toutes les recommandations doivent être fondées sur des données probantes, s'appuyer sur l'expérience opérationnelle, la rétroaction des parties intéressées et les pratiques exemplaires, et viser à améliorer l'accessibilité, l'équité et l'intégrité du système électoral.

Perfectionnement professionnel du personnel

Élections Nunavut offrira des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel à son personnel grâce à sa collaboration avec la communauté canadienne des administrations électorales.

Annexe C – Rapport budgétaire

Bureau du directeur général des élections

Rapport budgétaire pour la période se terminant le 31 mars 2026

Exercice 2025-2026



ᓄᓇᓂᓪᓴ ᓴᓕᓴᓕᓯᓂᓐᓴᓐ
Nunavut Maligaliurvia
Legislative Assembly of Nunavut
Assemblée législative du Nunavut

DESCRIPTION	Budget	Dépensé	Solde
Salaires	1 073 000	826 044	246 956
Salaires des travailleurs occasionnels	0	242 147	(242 147)
Avantages sociaux	0	25 000	(25 000)
TOTAL DES SALAIRES	1 073 000	1 093 191	(20 191)
Frais de déplacement et de transport	50 000	257 537	(207 537)
Matériel et fournitures	50 000	56 162	(6 162)
Achat de services	50 000	142 462	(92 462)
Services contractuels	1 675 000	974 168	700 832
Honoraires et paiements	100 000	15 990	84 010
Autres dépenses	31 000	0	31 000
Biens matériels	0	4 414	(4 414)
Matériel informatique et logiciels	0	69 422	(69 422)
TOTAL DES AUTRES DÉPENSES	1 956 000	1 520 155	435 845
Budget total	3 029 000	2 613 346	415 654